Commune de VALLICA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté municipal n° 4/2024 en date du 02/02/ 2024, Monsieur Le Maire de VALLICA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE.

L'enquête se déroulera à la Mairie de VALLICA village, du :

Mercredi 28 février 2024 à 9 H, au vendredi 29 mars 2024 à 12 H aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- Le mercredi de 09h00 à 12h00
- Le vendredi de 09h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le **Commissaire Enquêteur M. Jean-Paul MARANINCHI**, qui seront tenus à la disposition du public en Mairie pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ;
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : commune.vallica@orange.fr
 - Par voie postale à la mairie, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de VALLICA Village, 20259 VALLICA.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur un registre dématérialisé à l'adresse www.registre-dematerialise.fr/5182

Il sera disponible tous les jours 24h/24h.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 28 février 2024 de 9h00 à 12h00;
- Le mercredi 13 mars 2024 de 9h00 à 12h00;
- Le mercredi 20 mars 2024 de 9h00 à 12h00;
- Le vendredi 29 mars 2024 de 9h00 à 12h00;

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à la disposition du public à la Mairie, pendant un an.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire, M. Jean-René CASTELLANI